

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'un parc éolien sur la commune de Saint- Nicolas-des-Biefs

Par arrêté préfectoral n° 1620/2021 du 29 juin 2021, l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **mardi 14 septembre 2021 jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Ambierle, Arfeuilles, Châtel-Montagne, La Chabanne, Les Noës, Renaison, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Clément, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Nicolas-des-Biefs et Saint-Rirand.

L'enquête sera conduite par Monsieur Michel ZOBOLI, ingénieur civil divisionnaire Défense.

Le siège de l'enquête est fixée à la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis d'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur support papier ou format numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur la demande d'autorisation environnementale, à partir du mardi 14 septembre 2021 à compter de 13h30 jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 à 16h30 :

- sur les registres de support papier ouverts à cet effet dans les mairies d'Ambierle, Arfeuilles, Châtel-Montagne et Saint-Nicolas-des-Biefs et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2475> (ce lien est également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours)
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2475@registre-dematerialise.fr
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs, siège de l'enquête publique.

Les observations reçues par voie électronique seront transmises au commissaire enquêteur et consultable en mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs, siège de l'enquête ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- à la mairie de Saint-Nicolas des Biefs :
 - mardi 14 septembre 2021 de 13h30 à 16h30
 - jeudi 14 octobre 2021 de 13h30 à 16h30
- à la mairie d'Arfeuilles : mercredi 22 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- à la mairie de Châtel-Montagne : vendredi 1er octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- à la mairie d'Ambierle : samedi 9 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies d'Ambierle, Arfeuilles, Châtel-Montagne, La Chabanne, Les Noës, Renaison, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Clément, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Nicolas-des-Biefs et Saint-Rirand, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

ABO Wind SARL
(à l'attention de Mme Maïté MOREL, responsable de projet)
75 rue de la Villette
Le Galaxie
69003 Lyon
Tél. : 04 81 09 89 40 ou 07 87 06 90 96
Courriel : maïte.morel@abo-wind.fr